

Désignation par l'Assemblée nationale des membres de la CENA

Après bataille à l'hémicycle ce jour

Les députés se retrouvent, ce matin à l'hémicycle à Porto-Novo, pour l'ouverture d'une session extraordinaire dont le principal dossier est la désignation des membres de la Commission électorale nationale autonome (CENA) et de ses démembrements. L'exercice ne sera pas du tout facile pour les élus du peuple compte tenu des revirements de dernière heure qu'enregistre l'institution.

Par Bruno SEWADE

Les députés, pourront-ils vraiment désigner les membres de la Commission électorale nationale autonome (CENA) et de ses démembrements au cours de la session extraordinaire qui s'ouvre ce matin ? Difficile de répondre. Car, depuis la mise en conformité avec la Constitution de la loi portant règles générales pour les élections en République du Bénin qui définit les modalités de désignation des membres de la CENA et de ses démembrements, les députés n'ont jamais cessé de mener des tractations dans ce sens.

Avec la configuration politique du parlement avant l'avenement de cette loi, la clé de répartition des membres à désigner par les députés était claire. Mais, comme il s'agit d'une question d'intérêt, ceux qui ne se retrouvaient pas dans ce schéma ont commencé par faire leur calcul.

D'abord, le groupe parlementaire " Renaissance du Bénin ". Avec 15 députés au départ, ce groupe est désormais éclaté en deux suite à la crise qui a secoué cette for-

mation politique. Il a fallu la croix et la bannière pour la composition des deux nouveaux groupes parlementaires. Ce qui du coup, a modifié la composition de ces groupes.

Mais tout ceci a été fait sur la base des négociations, puisque l'objectif à atteindre est de pouvoir mieux positionner ses éléments dans les structures d'organisation des prochaines élections.

Dans tous les cas, les petits calculs qui se font actuellement à l'hémicycle et qui rendent difficile la désignation des membres de la CENA et de ses démembrements ne sont que l'œuvre des présidentiables qui veulent à tout prix contrôler cette structure d'organisation de la présidentielle de mars 2006. Ce qui n'est pas une première au Bénin.

En 2000, à la veille de la présidentielle de 2001, on se rappelle les tractations qui ont conduit non seulement à la désignation des membres de la CENA, mais aussi au vote de la loi 2000-18 portant règles générales pour les élections en République du Bénin.

En effet, le 31 octobre 2000, jour du vote de cette loi, une histoire de démission des députés André Hounsounou du PRD et feu Cakpo Moussa de la Renaissance du Bénin avait mis l'hémicycle en ébullition. Et l'objectif, c'était de tout faire pour contrôler les structures d'organisation des élections.

Les démissions qu'on enregistre actuellement à l'Assemblée nationale s'inscrivent dans la même logique. Comme quoi, c'est l'histoire qui se répète.

Porto-Novo

Des rois étaient hier, au domicile de Me Adrien Houngbédji

A la recherche de soutien pour sa victoire en 2006, Me Adrien Houngbédji vient de pêcher gros. Hier, en fin de matinée, une forte délégation du Conseil national des rois du Bénin a été introduite au domicile de Porto-Novo du président du Prd par l'Amicale de soutien pour Adrien Houngbédji en 2006.

Par Hyacinthe

A.KOUDHOROT-PADONOU

La délégation a discuté à huis clos pendant plus d'une heure d'horloge avec le maître des lieux. Au sortir de cet entretien, les rois du Bénin ont posé pour une photo-souvenir avec leur hôte, mais ont préféré garder le silence quant à l'objet de leur visite et contenu de leur entretien avec le président Adrien Houngbédji.

Pour ce dernier, il ne s'agissait que

d'une visite de courtoisie.

Selon les initiateurs de cette rencontre, le choix d'un président digne du nom pour le Bénin en 2006, ne peut se faire sans les têtes couronnées. De plus, l'organisation d'élections pacifiques nécessite l'autorité morale des rois. Ce sont autant de raisons qui ont poussé Bonaventure Bonou, Edouard Assogba, et Félix Tohouyessou respectivement président, secrétaire général et secrétaire à la communication SAH 2006 à faire sortir les rois du Bénin de leur palais.

Il est à noter que la délégation du Conseil national des rois du Bénin était composée de neuf têtes couronnées. Il s'agit entre autres de Kpotzoumé Hakpon III de Porto-Novo, Houédognin Béhanzin d'Abomey, Egbakotan de Dassa ...

Qualité et coût des télécommunications au Bénin La LDCB exige l'installation de l'autorité de régulation

La salle de conférence de la CCIB a servi de cadre, hier, mercredi 24 août dans l'après-midi, à une conférence publique sur les télécommunications au Bénin.

Initiée par la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) cette rencontre avait comme thème " Pour des télécommunications de qualité et à moindre coût, exigeons l'installation de l'autorité de régulation au Bénin ".

Par Maurille GNASSOUNOU

Investir dans les télécommunications au Bénin, n'est pas une chose aisée. Seulement, cela suffit-il, pour que, dans leurs soucis de rentabilité, les opérateurs GSM soient amenés à imposer des coûts élevés de télécommunications aux usagers ? C'est à cette réflexion que le président de la LDCB, Romain Houéhou qui était entouré, pour la circonstance, de quelques responsables des organisations de la société civile, a convié les consommateurs qui, malheureusement et pour une question essentielle qui participe de leurs droits, n'avaient pas répondu massivement à ce rendez-vous.

De la restitution des résultats d'une étude comparative initiée et réalisée au cours du mois de juillet 2005 sur les cartes téléphoniques au Bénin, la LDCB a fait remarquer, qu'il existe un grand écart entre les coûts de télécommunication au niveau des opérateurs de GSM et ceux du service public censés faire du social. Il a exprimé sa déception par rapport au fait qu'au niveau de la sous-région, ce ne soit qu'au Bénin que les télécommunications coûtent encore cher.

La grande anarchie

Les différents orateurs qui se sont succédés au cours de cette conférence publique, ont déploré l'anarchie que la plupart des opérateurs de GSM entretiennent dans le secteur des télécommunications au Bénin, en matière surtout de tarifsations de leurs prestations. Le seul responsable de cette situation, ont-ils soutenu, demeure l'Etat.

En effet, ils ne conçoivent pas que, malgré la libéralisation du secteur depuis bientôt dix ans, l'Etat continue toujours de jouer le rôle de régulateur.

Selon eux, c'est cette situation qui explique tout le désordre noté dans les télécommunications, avec pour conséquence, les nombreux désagréments causés aux consommateurs au niveau des prix et de la qualité des services dans ce



Romain Houéhou, lors de la conférence publique

secteur. Aussi, ont-ils appelé à l'installation de l'autorité de régulation dans les télécommunications au Bénin, pour mettre fin à cette anarchie dont sont victimes, les consommateurs des services fournis par les opérateurs GSM.

Ce vide juridique et institutionnel décrit par Romain Houéhou depuis des années a été partiellement comblé avec l'adoption de l'ordonnance n°2002-002 du 31 janvier 2002 portant création et attributions de l'autorité de régulation des Postes et des Télécommunications au Bénin.

Intervenant par rapport à la composition et au fonctionnement de ladite institution, Me Charles Badou a expliqué, qu'elle veillera à l'instauration du bon sens et de l'équité en matière de tarification des coûts applicables par les services de télécommunications

concurrents.

Tout en reconnaissant les lenteurs dont fait l'objet son installation, le représentant du ministre de la Communication, Marcellin Ilougbadé, a tenu à rassurer les uns et les autres, sur la bonne foi du gouvernement.

Faudrait-il préciser qu'en dehors des représentants de l'Etat qui attendent toujours d'être connus, ceux des autres parties concernées et appelés également à animer cette institution, ont été désignés depuis longtemps.

Bref, le Bénin reste le dernier pays de la sous-région qui attend toujours, de se doter de cette instance de régulation. Conscient de cet état de chose, la LDCB a procédé à la faveur de la rencontre d'hier, à la signature d'une pétition comme un véritable plaidoyer pour son installation.

L'UBF salue la grandeur d'esprit du président Kérékou

Communiqué de presse

Le Bureau politique de l'Alliance Union pour le Bénin du Futur (UBF) a tenu sa session ordinaire le samedi 20 août dernier à la salle de conférence " Chant d'oiseau " à Cotonou.

Au cours de la session, le Bureau politique a étudié plusieurs dossiers, en l'occurrence celui relatif à la déclaration du chef de l'Etat, le Général Mathieu Kérékou le 11 juillet 2005 et à son discours à la nation du 31 juillet 2005. Au terme de l'analyse approfondie des messages, le Bureau Politique de l'Union pour le Bénin du Futur, prenant la mesure des implications de leur contenu au double plan politique et social, et conscient de la lourde responsabilité qui en découle pour la classe politique en général et la majorité présidentielle en particulier,

peuple, donnant encore une fois, la preuve de son grand patriotisme et de son attachement à la démocratie, à la paix et à la bonne image de notre cher et beau pays le Bénin,

Salue la probité, le courage politique et la grandeur de l'homme,

S'engage à œuvrer pour l'achèvement en apothéose du deuxième mandat du général Mathieu Kérékou et à assumer dignement l'héritage politique qu'il laisse au peuple béninois en organisant et en mettant en ordre de bataille les forces politiques de l'Alliance afin de conserver en son sein le pouvoir d'Etat à l'issue de l'élection présidentielle de mars 2006,

Prend acte de la volonté inébranlable de son leader charismatique, le général Mathieu Kérékou de ne pas réviser la Constitution du 11 décembre 1990 quoi qu'il lui en coûte, de se retirer du pouvoir à l'issue de la prochaine élection présidentielle de mars 2006 et de rester fidèle à son

Invite tous les Béninois à la sérénité, à la foi en l'avenir et à l'engagement sans faille dans la lutte pour la préservation des précieux acquis du renouveau démocratique et pour la perpétuation des valeurs incarnées par notre leader charismatique, le général Mathieu Kérékou.

Fait à Cotonou, le 20 août 2006

Pour le Bureau Politique de l'Union pour le Bénin du Futur (Alliance U.B.F.)

Le Président,

Francis Adihou
Président
UBF Bénin François ADIHOU

Investiture du nouveau président du Burundi

L'Egypte sera de la partie

Communiqué de presse

S.E.M. Ahmed Aboul Gheit, ministre égyptien des Affaires étrangères, a déclaré que le président égyptien Hosni Mubarak dépêchera un envoyé spécial pour participer à la cérémonie d'investiture du nouveau président du Burundi, dans le cadre des relations privilégiées unissant l'Egypte et le Burundi et leurs participations à l'initiative du Bassin du Nil et du groupement de la Comessa. Aboul Gheit a salué le rôle joué par l'UNHCR pour signer l'accord conclu

entre les gouvernements du Rwanda et du Burundi pour déterminer le cadre légal du retour des réfugiés du Burundi qui se trouvent dans les camps des territoires rwandais.

Aboul Gheit a assuré que la stabilité du Burundi est une des bases de la stabilité de la région des Grands lacs. Il a souligné que l'Egypte tient à accorder toute sorte d'appui au Burundi au cours de cette phase importante pour pouvoir réaliser son développement global, dans le cadre

de la responsabilité de l'Egypte comme pays adoptant la conférence des Nations Unies pour la paix, la sécurité, la démocratie dans la région des Grands lacs et qui se tient en coopération avec l'Union africaine et la participation de nombreux partenaires internationaux. Aboul Gheit a enfin émis le vœu de voir l'UNHCR déployer des efforts pour conclure de tels accords notamment au Kenya et en Afrique du Sud.